

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf avril à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2019

Etaient présents : BUTON Didier, NEAU Marcel, JOUANNEAU Nadine, GAUVRIT Didier, PAJOT Sylvie, SOUCHET Bruno, TESSIER Katia, TROCHARD Loïc, LE BRUSQUET Elsa, THIBAUD Christiane, BODARD Thierry, PARIS Virginie, BRAUD Stéphane, SUAUD Justine.

Absents excusés : MONNERON Antony, CHALET Laurence, GROUSSIN Stéphane.

Mme TESSIER Katia a été élue secrétaire de séance.

M. MONNERON Antony a donné procuration à Mme PAJOT Sylvie.

M. GROUSSIN Stéphane a donné procuration à M. BUTON Didier.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2018-26-03-025 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2019-12	05-mars	M. BEILLEVERT Patrice 73 Rue Gaston Dolbeau 85710 BOIS DE CENE	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 15 Rue des Volleries	AB 356 AB134 - 324 - 22 parcelle en indivision à usage de passage	Up	788 m ² 639 m ²	Décision du Maire 2019-03-08-010 en date du 9 mars 2019
2019-13	23-mars	M. et Mme BOUCHET Claude et Evelyne 110 Rue du Planty 86180 BUXEROLLES	Me Jean-Baptiste NIVET 47 Rue de l'Hôtel de Ville 86180 BUXEROLLES	Terrain non bâti Route de Taizan	AD 231p	Up et 2AU	1 153 m ²	Décision du Maire 2019-03-30-011 en date du 30 mars 2019
2019-14	26-mars	M. et Mme BOUCHET Claude et Evelyne 110 Rue du Planty 86180 BUXEROLLES	Me Jean-Baptiste NIVET 47 Rue de l'Hôtel de Ville 86180 BUXEROLLES	Terrain non bâti Route de Taizan	AD 231p	Up et 2AU	756 m ²	Décision du Maire 2019-04-01-012 en date du 1er avril 2019
2019-15	04-avr	M. et Mme COLIN Bruno 2 Chemin de la Cailloche ST URBAIN	Me LUCAS Ronan Place du Champ de Foire CHALLANS	Terrain non bâti sortant sur la Rte de Taizan	AE 190-217 - 218	Up	622 m ²	Décision du Maire 2019-04-10-013 en date du 10 avril 2019

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2019-16	10-avr	M. MORISSON Jean-Michel 902 Longwood Lane 29412 CHARLESTON SOUHT CAROLINA	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 5 Allée des Belles Bosses	AB 71	Up	1 194 m ²	Décision du Maire 2019-04-17-014 en date du 17 avril 2019
2019-17	12-avr	M. CHARPENTIER Florian et Mme SIMON Mélanie 41 bis Rue de la Sablière 85230 SAINT-URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 41bis Rue de la Sablière	AC 16 AC 309 (à usage de passage)	Up	982 m ² 217 m ²	Décision du Maire 2019-04-17-015 en date du 17 avril 2019
2019-18	17-avr	Mme GUILLOT Mathilde 174b Route de Notre dame de Monts 85160 ST JEAN DE MONTS	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT Rue du Pays de MONTS BOUIN	Terrain non bâti La Mouraineri e	B 817	A et AU	3 700 m ²	Décision du Maire 2019-04-23-016 en date du 23 avril 2019

DCM 2019-03-25-037

SAUR : DEVIS DE REMISE EN ETAT DES POSTES DE RELEVAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son contrôle annuel la SAUR propose une remise en état de divers postes de relevage. Il s'agit essentiellement d'une mise en sécurité :

- Poste des Tilleuls : serrure d'armoire
- Poste des Chênes Verts : barres de guidage, chaîne de levage, serrure d'armoire, différentiel 30 mA et prise de courant
- Poste Volleriers : différentiel 30 mA et prise de courant
- Poste Sablière : différentiel 30 mA, prise de courant et barre de terre.

Le montant de ce devis s'élève à 2 133.64 € HT soit 2 560.37 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** le devis de la SAUR pour la remise en état de ces installations,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 03 mai 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2019-03-25-038

SUBVENTION 2019 ASCB

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du mois de février une délibération a été prise pour attribuer les subventions 2019. Depuis une nouvelle demande est parvenue en mairie. Les années précédentes la Trésorerie acceptait que l'on s'appuie sur la délibération originelle qui fixait les modalités de versement aux clubs sportifs ou aux écoles de formation pour verser les subventions parvenues après le vote. Depuis l'année dernière elle veut qu'une délibération nominative soit prise.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de subventionnement :

- ✓ Associations sportives et culturelles
 - 25 € par enfant de moins de 16 ans domicilié à St Urbain. La demande sera faite sur l'année en cours.
- ✓ Ecoles de formation (MFR...)
 - 25 € par jeune de St Urbain scolarisé jusqu'aux 21 ans dans l'année civile

Il convient donc de délibérer pour cette nouvelle demande :

- ASCB : 20 enfants soit 500 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant de cette subvention 2019 accordée à cette structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** la proposition ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 06 mai 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2019-03-25-039

COMMUNE DE CHALLANS

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ELEVES DOMICILIES A ST URBAIN ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal que la commune de Challans a fait parvenir une demande de participation pour les élèves domiciliés sur la commune mais fréquentant une école publique de Challans. Il s'agit d'enfants scolarisés dans ces écoles avant leur déménagement sur St Urbain.

Ce sont 3 enfants qui sont concernés. Toutefois l'an passé nous avons rencontré les responsables des affaires scolaires pour en discuter. En effet l'un des enfants a continué sa scolarité à Challans alors qu'ils ont déménagé avant son entrée en CP. Cet enfant aurait donc dû être inscrit dans une des écoles de St Urbain.

Il est donc proposé de ne participer que pour 2 enfants.

De plus le montant de la participation de Challans est de 655.95 € alors que celle de St Urbain est de 590 €.

Il est donc proposé de s'appuyer sur les frais de scolarité de St Urbain pour reverser la participation à Challans, soit 1 180 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de ne prendre en charge la participation des frais de scolarité que pour 2 des enfants concernés,
- **décide** de verser la somme de 1 180 €, ce qui correspond aux frais de scolarité de enfants de l'école publique de St Urbain
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 06 mai 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2019-03-25-040

VENDEE EAU

CONTROLE DES HYDRANTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est responsable de l'entretien et de la maintenance de la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire. A ce titre une mesure des hydrants tous les 5 ans doit être effectuée.

Vendée eau propose une nouvelle campagne au cours du 2nd semestre 2019. Ces mesures doivent obligatoirement être effectuée par la SAUR, délégataire du service d'eau potable.

Le coût de revient est de 32 € HT par hydrant. Vendée Eau participe à hauteur de 50 %, ce qui réduit à 16 € HT le contrôle par hydrant. La commune possédant 47 hydrants, le coût de cette campagne de contrôle est de 752 € HT soit 902.40 € TTC. Une convention devra être signée entre la commune, Vendée Eau et la Saur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de signer une convention avec Vendée Eau pour le contrôle des hydrants de la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 06 mai 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2019-03-25-041

SYDEV : CONVENTION D'ECLAIRAGE

RUE DES HAUTES ROUCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un dépannage sur la « rue des Haute Rouches » le Sydev propose une rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire n°001.

Le coût de cette rénovation est de 1 155 € HT dont 50 % sont pris en charge par le Sydev. Le coût restant à la charge de la commune est de 578 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de signer une convention avec le Sydev pour la rénovation de l'horloge,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 06 mai 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2019-03-25-042

Liste Préparatoire des Jures d'Assises 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année il convient de procéder au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises à partir de la liste électorale. Ne pourront être retenues que les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Cette année ce sont trois jurés qui doivent être tirés au sort.

M. MERIEAU Yves domicilié « Le Jousselein », M. BOUILLON Claude domicilié « Le Fief Marceau » et Mme ANDREUX née DUMAS Sylviane « 3 allée des Tamaris » ont été désignés par tirage au sort pour faire partie de la liste préparatoire des jurés d'assises 2020.

*Affichage en Mairie le 07 mai 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2019-03-25-043

DENOMINATIONS DES VOIES DE LOTISSEMENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux nouveaux lotissements ont été construits sur la commune. Il convient de leur attribuer un nom de voie afin que les futurs permis puissent être correctement libellés et que les adresses définitives puissent être fournies aux concessionnaires de réseaux (ERDF et SAUR).

Les propositions sont les suivantes :

- Lotissement du Vieil Echalié : allée du Clos des Bois
- Lotissement du Jousselein : allée de la Sapinière

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** la dénomination des voies de lotissements comme désignée ci-dessus,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 07 mai 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2019-03-25-044

ASSAINISSEMENT COLECTIF « CHEMIN DES PETITES VILLIERES » MISE EN PLACE D'UN POSTE DE POMPAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la décision de mettre en place l'assainissement collectif sur le « chemin des Petites Villières » il convient de mettre en place un poste de refoulement. En raison de l'absence d'espace suffisant sur le domaine public les propriétaires de la parcelle AE 37 ont été contactés. Ils sont d'accord pour positionner le poste de refoulement sur leur propriété. A charge pour la commune de faire réaliser le bornage nécessaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le positionnement du poste de pompage sur la parcelle AE 37 « chemin des Petites Villières » pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 09 mai 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

TABLEAU DES PERMANENCES DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

Le tableau des permanences est présenté afin que chacun puisse s'inscrire. Les créneaux horaires de 2h30 ont été conservés.

En cas de changement il faudra prendre directement contact avec la personne avec qui vous souhaiteriez changer d'horaires.

INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (lettre interne n°12 avril 2019)

1°) décision communautaires du 24 avril :

- Personnel : modification du tableau des effectifs
- Election des 14 délégués au Syndicat Mixte d'aménagement Hydraulique du Sud Loire
- Election des 10 délégués au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
- Subventions 2019 aux associations

2°) Economie et tourisme :

- Acquisition d'un terrain au Pôle Activ'Océan à Challans

3°) Aménagement :

- Financement des opérations de montées en débit

4°) OPAH :

- 10 765 € d'aides dans le cadre de la rénovation énergétique et de l'adaptation de logements (12 projets aidés)

QUESTIONS DIVERSES

Trivalis

Le syndicat Trivalis propose de visiter le centre de tri de la Ferrière. Ces visites peuvent avoir lieu le soir à partir de 17h00. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir sur une éventuelle visite.

SDIS

Le service d'incendie et de secours de la Vendée a délibéré afin qu'un certain nombre d'interventions qui ne sont pas en lien avec les missions propres des sapeurs-pompiers deviennent payantes. Il est bien évident que tout acte relatif à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes ainsi qu'aux secours d'urgence restent gratuits. C'est l'augmentation de 25 % des interventions ne relevant pas de sa compétence propre (ouverture de portes, capture d'animaux ...) qui ont fait prendre au conseil d'administration cette délibération.

OPCI Le Perrier

L'Office du Patrimoine Culturel Immatériel (OPCI) est une association interrégionale de coopération technique et d'expertise pour la sauvegarde, l'inventaire, l'étude et la transmission du patrimoine culturel immatériel (PCI). L'association, reconnue d'intérêt général, a pour objectifs d'étudier et de valoriser les éléments du patrimoine oral et de la culture populaire, via des actions menées pour ses partenaires et via son centre de ressources EthnoDoc, gérant notamment un réseau de bases de données ethnographiques.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à participer au Conseil d'Administration.

Conseil Municipal des Jeunes

La visite du sénat aura lieu le 21 octobre 2019 en partenariat avec Châteauneuf. Il y a 20 places d'attribuées à chacune de ces 2 communes. Le Conseil Municipal des Sages participe également à ce déplacement et mène actuellement une action de vente de tee-shirt.

Prêt des Tivolis

La commune prête actuellement les tivolis pour les fêtes de voisins. Il est proposé de demander une caution de 400 €. Les tivolis pourraient également être prêtés aux associations de la commune.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

Réhabilitation de l'alambic

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne serait intéressée pour reprendre l'activité de l'alambic. Il pourrait être envisagé de le déplacer dans le verger. Il s'agit d'un réel intérêt pour la commune qui est une des rares à posséder un alambic sur son territoire.

Il faut donc inviter les urbinois à garder des fruits pour participer au redémarrage de l'alambic l'année prochaine.

Clôture des points d'apport volontaire

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal le type de clôture à mettre en place sur le parking des PAV a été fortement discuté mais aucune décision n'a été prise. Afin de terminer les travaux engagés il convient de prendre une décision à ce sujet.

Il est proposé de mettre en place un grillage rigide au sein duquel seront intégré des lames. Reste à savoir en quel matériau ces lames seront : bois ou PVC ?

Après en avoir discuté avec 9 voix pour c'est la formule « lame PVC grise » et non pas les lame en bois (6 voix) qui est retenue.

Mise en place d'une antenne relais

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Orange a pris contact avec la mairie pour mettre en place une antenne relais. Un périmètre d'implantation avait été défini afin de couvrir un maximum

du territoire. Il leur a été proposé de la mettre sur la station d'épuration afin de réduire les nuisances. Cette solution n'a pas été retenue car celle-ci est implantée en zone NATURA 2000 ce qui pose de nombreux problèmes d'autorisation.

Orange a retenu le secteur du Jouselain. Cette antenne serait implantée au niveau du sentier pédestre.

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	NEAU Marcel 1 ^{er} Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	MONNERON Antony 3 ^{ème} Adjoint Absent excusé Procuration à Mme PAJOT
GUESNAY-GUILLET Ludivine Démissionnaire	GAUVRIT Didier	CHALET Laurence Absente excusée	PAJOT Sylvie
SOUCHET Bruno	TESSIER Katia	TROCHARD Loïc	LE BRUSQUET Elsa
SAMSON Alain Démissionnaire	THIBAUD Christiane	BODARD Thierry	PARIS Virginie
BRAUD Stéphane	SUAUD Justine	GROUSSIN Stéphane Absent excusé Procuration à M. BUTON	